

AVIS DE LA MAIRIE

Grand-Aigueblanche,
Le 28 mars 2019

Objet : Affouage

Madame, Monsieur,

L'ONF a revu ses positions concernant les bois d'affouage et donne à la Commune la possibilité de faire comme par le passé, tout en précisant que c'est la responsabilité du Maire qui peut être engagée en cas d'incident.

L'ONF validera chaque lot d'affouage en amont pour définir la dangerosité et les lots seront attribués comme auparavant par tirage au sort.



Le Conseil Municipal a fixé le tarif du bois d'affouage à 30€ / lot à compter de cette année.

Un seul lot sera attribué par foyer.

Les dates d'inscription seront communiquées par voie d'affichage en temps utiles.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur mes respectueuses salutations.

Le Maire,

André POINTET